

Le CODEC : Contrat d'Objectif « Déchets et Economie Circulaire »

Présentation

SICTOM du secteur de Nogent-le-Rotrou



DÉROULEMENT

- Contexte général : le SICTOM et la prévention des déchets
- Le CODEC et les axes d'actions du CODEC
- Organisation, budget et contact



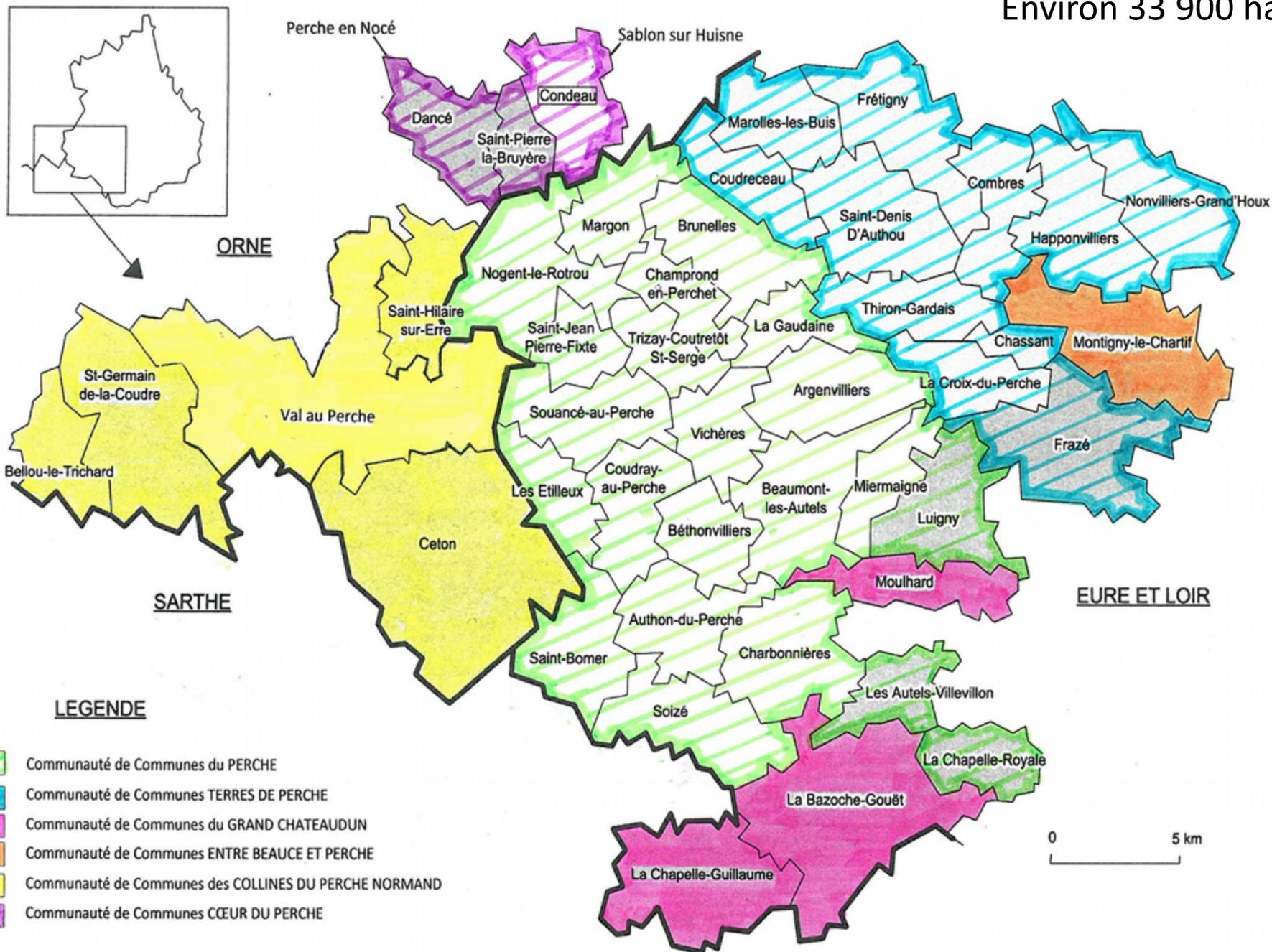
ASSOCIER LES HABITANTS ET ACTEURS LOCAUX ?

- **SICTOM : syndicat** regroupant des communes, représentées par des délégués via les membres communautaires (CDC)
- **Structure publique**, dont les **services** sont proposés **à l'intention des habitants et des acteurs locaux** produisant des déchets
- Toutes les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties (particuliers, entreprises...) participent au **financement** des services du SICTOM via la TEOM, payée en même temps que la taxe foncière
- Les **déchets** sont des éléments du quotidien ; leurs impacts (sociaux, économiques et environnementaux) **concernent tout le monde**



SICTOM de NOGENT-LE-ROU

45 communes
Environ 33 900 habitants



Le SICTOM

Ordures
ménagères

Déchèteries (4)

SICTOM
Syndicat mixte pour la
Collecte et le Traitement des
Ordures Ménagères

Prévention
des déchets,
CODEC

Tri,
collecte sélective



CONTEXTE : évolution de la gestion des déchets

Dépotoirs,
décharges sauvages
~ 1980

Collecte et traitement
des déchets
(ordures ménagères)
À partir des
années 90



CONTEXTE : évolution de la gestion des déchets

Tri et recyclage des déchets :
collecte séparée des ordures ménagères
et de déchets recyclables

Dès les
années 2000

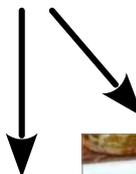
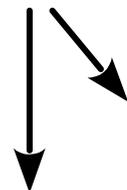


CONTEXTE : évolution de la gestion des déchets

Prévention des déchets :
réduire les déchets à la source,
éviter de produire des déchets

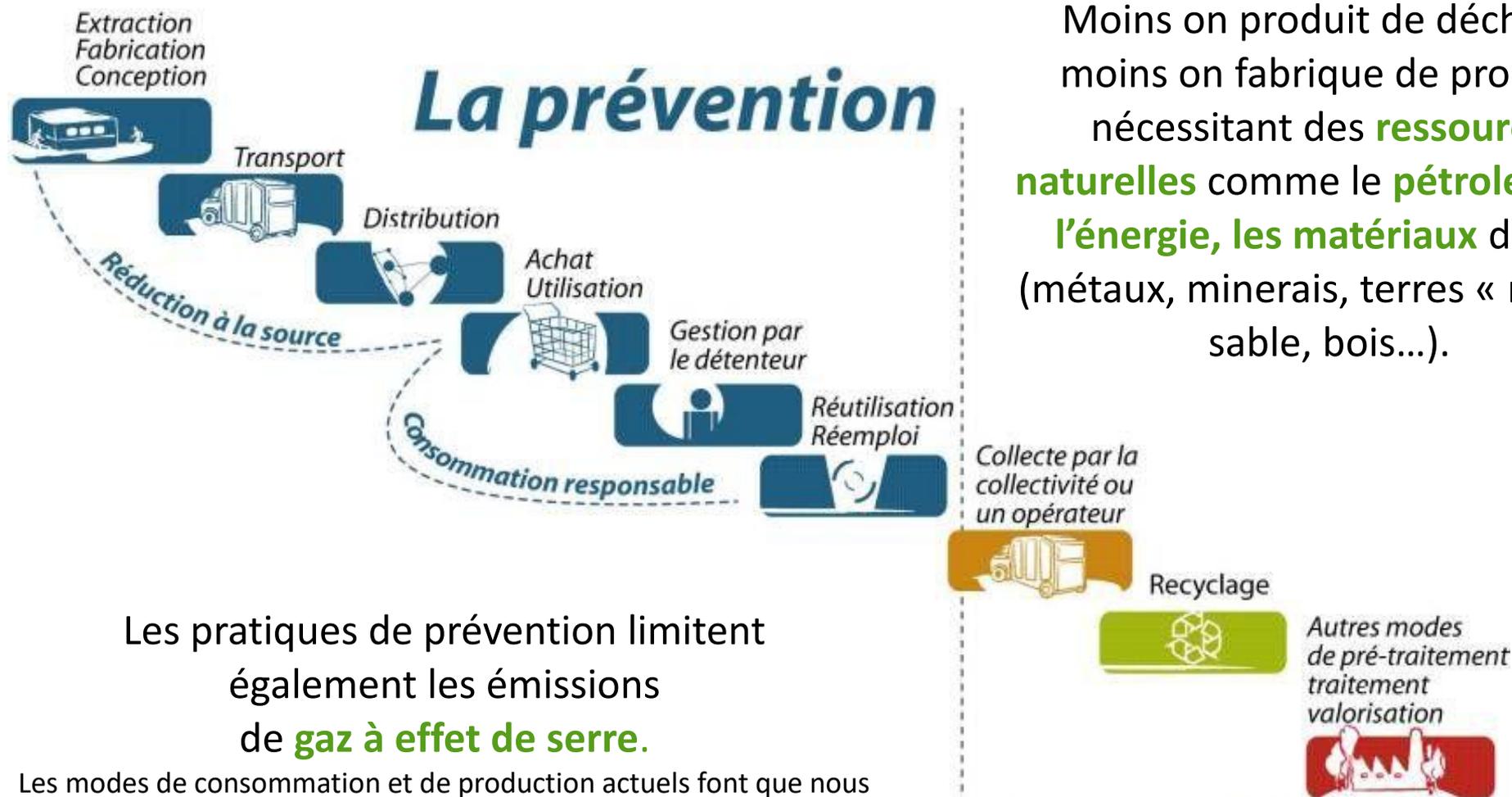
*Les services permettant le
recyclage et le traitement
des ordures ménagères sont
maintenus en parallèle*

Depuis 2010



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Chaque déchet évité représente **beaucoup plus** que l'évitement du déchet...



Moins on produit de déchets, moins on fabrique de produits nécessitant des **ressources naturelles** comme le **pétrole, l'eau, l'énergie, les matériaux** divers (métaux, minerais, terres « rares », sable, bois...).

Les pratiques de prévention limitent également les émissions de **gaz à effet de serre**.

Les modes de consommation et de production actuels font que nous puisons dans les réserves naturelles de la Terre de façon irréversible.

Les ressources sont consommées plus rapidement que le temps nécessaire pour qu'elles se reconstituent.

Source : Global Footprint Network

La gestion des déchets

CONTEXTE : la prévention

- **Plan local de prévention des déchets** de 5 ans, achevé en 2017
 - -11,5 % des OMA entre 2011 et 2016
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** en 2014
- Déploiement de CODEC au niveau national, coordonné par les directions régionales de l'ADEME, à partir de 2016
 - **Délibération du SICTOM en juillet 2017** pour engager un CODEC et solliciter le soutien de l'ADEME
 - Etude de préfiguration du CODEC au cours du 2^o semestre 2017
 - Signature d'une **convention entre le SICTOM et l'ADEME** en novembre 2017, **pour 3 ans : janvier 2017 – décembre 2020**



OBJECTIF PRINCIPAL

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés
DMA : Déchets Ménagères et Assimilés



- Réduire de 10 % les DMA

Actuellement : 586 kg/hab de DMA (en 2017)

Soit 20 107 tonnes sur l'ensemble du SICTOM en 2017



89 € HT / t
19 € / hab.



242,7 kgs / hab.
en 2017

229 € HT / t
54,43 € / hab.



31 kgs / hab. en 2017

84 € HT / t
2,46 € / hab.



32,3 kgs / hab.
en 2017

44 € HT / t
1,34 € / hab.

Volume moyen produit par habitant du SICTOM du secteur de Nogent-le-Rotrou en 2017

- Coût HT de la collecte et du traitement par tonne
- Coût moyen par habitant

12 MOYENS D'ACTION DÉFINIS

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Compostage partagé et en établissements

Compostage individuel

Circuits courts éco-consommation, approvisionnement local, bio

Économie circulaire

CODEC
programme d'actions dont le but est de **réduire la production de déchets et de favoriser l'économie circulaire**

Gestion des déchets verts

Redevance spéciale

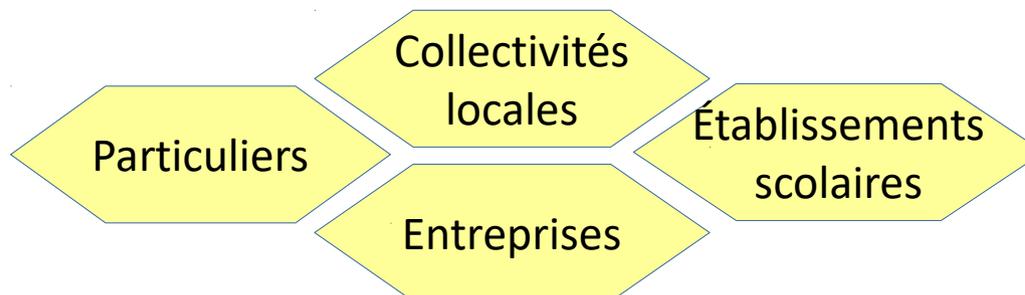
Tarification incitative

Éco-exemplarité des collectivités

Nouvelles filières REP
Valorisation des encombrants

Réemploi et réparation

Promotion du Stop-pub



Lutte contre le gaspillage alimentaire

objectif

**Diminuer de 15% le gaspillage alimentaire
dans les établissements scolaires**

moyen
d'action

Sensibiliser :

- 20 classes de primaire / an
- 8 établissements du secondaire (100%)

repère

10 millions t d'aliments perdues et gaspillées
en France chaque année
(production, transformation, distribution et consommation)



Lutte contre le gaspillage alimentaire



*Pesée du gaspillage alimentaire
en fin de repas, dans un collège
(2013)*



Développement du compostage partagé



Composteur installé au lycée Rémi Belleau

*Composteur
partagé
installé
en pied
d'immeuble*



Développement du compostage partagé

objectif

60 % d'établissements pratiquant le compostage

- 6 nouveaux établissements dotés de composteurs (de 29 à 35)
- 6 nouveaux composteurs partagés (en pied d'immeuble)
- 10 personnes impliquées dans le réseau « guides composteurs »



moyen d'action

- **Sensibiliser au compostage**
- **Accompagner et former** des personnes pour pratiquer le compostage
- Accompagner l'acquisition et l'**installation de composteurs**

repère

- La plupart des **biodéchets** (issus de repas) sont **jetés** avec les ordures ménagères et **incinérés**.
- **3655 t de déchets verts** emmenés en déchèteries, et transportés à Montmirail (72) pour y être traités.



Promotion du compostage individuel



Promotion du compostage individuel

objectif

- **Distribution de 100 composteurs par an (avec sensibilisation)**
- 10 personnes impliquées dans le réseau « guides composteurs »

moyen
d'action

- **Sensibiliser au compostage**
- **Accompagner et former** des personnes pour pratiquer le compostage
- Accompagner l'acquisition et l'**installation de composteurs**

repère

- les poubelles d'ordures ménagères contiennent **45 %** de déchets **biodégradables**, soit **116 kgs/habitant/an**, qui sont **transportés** à Mainvilliers **et incinérés**
- **3655 t de déchets verts** emmenés en déchèteries, et transportés à Montmirail (72) pour y être traités.



Gestion des déchets verts

objectif

Traitement des déchets verts sur le territoire

- **Étude** sur la création d'une **plateforme de compostage**
- Étude sur la mise en place d'un service de broyage



moyen
d'action



- Réaliser une **étude** sur la création d'une **plateforme de compostage** locale capable de traiter les déchets verts et les biodéchets, et sur les possibilités de valoriser ces déchets sur les unités de **méthanisation**
- **Sensibiliser et accompagner** les particuliers pour gérer les déchets verts sur site
- Mettre en place un service de **broyage des déchets verts** (enquête en ligne : <http://www.sictom-nogentlerotrou.fr/dv>)

repère

- **3655 t de déchets verts** emmenés en déchèteries, et transportés à Montmirail (72) pour y être traités.
- Les **déchets verts** (herbe, feuilles, broyat), utilisés en **paillage**, limitent la pousse de végétaux indésirables et maintiennent la température du sol, évitant ainsi l'**utilisation de pesticides**, l'**arrosage**, et le **gel**.



Gestion des déchets verts



Plateforme de compostage en Seine-et-Marne



Broyeur à végétaux et broyat



 Arpent nourricier, Flickr



Promotion des **circuits courts** et de l'éco-consommation

objectif

**Favoriser le développement
des circuits courts et de l'éco-consommation**

moyen
d'action

- Favoriser l'approvisionnement local en restauration collective
- Sensibiliser les particuliers

repère

- Chaque déchet produit a nécessité de l'énergie, de l'eau pour sa production, du transport, et comporte une « **empreinte carbone** »
- Risque d'augmentation de la production de **déchets à chaque intermédiaire** de production et de commercialisation (emballage, perte etc.)



Tarification incitative

objectif

Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits (OMr)

- Réaliser une étude sur la mise en place de la tarification incitative



moyen d'action



- Réaliser une **étude** sur la mise en place de la **tarification incitative**
- **Conseiller et accompagner** les particuliers dans leurs pratiques visant la réduction des déchets

repère

- Principe : le **tarif du service** d'enlèvement et de gestion des ordures ménagères **varie, pour chaque foyer**, en fonction du volume ou poids d'OMr produit, ce qui incite les particuliers à réduire leurs déchets.
- Le coût des déchets est supporté par l'ensemble des contribuables, réparti en fonction de la valeur locative et adossé à la taxe foncière.
- **8425 t d'OMr incinérées en 2017, soit 245 kgs / habitant**



Elargissement de la redevance spéciale

objectif

Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits (OMr)

- Abaisser le seuil de la redevance spéciale

moyen d'action

- Abaisser le seuil de la redevance spéciale
- **Conseiller et accompagner** les établissements (entreprises, organismes...) dans leurs pratiques visant la réduction des déchets

repère

- Principe : le **service** d'enlèvement et de gestion des ordures ménagères est **facturé aux établissements en fonction du volume ou poids d'OMr produit**, à partir d'un certain seuil d'OMr (3000L/semaine depuis 2015) ce qui les incite à réduire leurs déchets.
- Le coût des déchets des établissements qui ne sont pas soumis à la redevance spéciale est supporté par l'ensemble des contribuables, réparti en fonction de la valeur locative et adossé à la taxe foncière.
- **8425 t d'OMr incinérées en 2017**
- Plus de **90 % des déchets** proviennent des activités économiques (ADEME 2016, taux au niveau national)



Sensibilisation à l'économie circulaire

objectif

Sensibiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire et les encourager la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire

- Organiser 3 réunions sur l'économie circulaire à destination des acteurs économiques

moyen d'action

- **Sensibiliser les acteurs économiques** aux piliers de l'économie circulaire
- Les **accompagner** pour s'engager dans des pratiques d'économie circulaire

repère

"L'économie circulaire est un **système économique** d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à **augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement** tout en permettant le bien-être des individus."

(source : ADEME, 2014. Economie circulaire : Notions)

Cela se concrétise par un **ensemble de pratiques visant à optimiser l'utilisation des matières et énergies.**



L'économie circulaire : 7 piliers



Réemploi et réparation

objectif

Accroître les pratiques de réemploi et de réparation

- Sensibiliser 200 personnes / an au réemploi et à la réparation

moyen
d'action



- Continuer et intensifier les actions de **communication** avec Récup & Co et La Boîte à Outils : co-organiser les **Cafés Réparation** et les « RDV Récup' »
- Etudier la mise en place de **caissons « réemploi »**
- Participer à la création et à la promotion d'un **annuaire** répertoriant les **réparateurs**

repère

- **1730 t d'encombrants** en déchèteries, qui sont transportés à Montmirail et **enfouis**, soit **49 kgs / an / habitant**
- **965 t de bois** en déchèteries
- **297 t de déchets électriques, électroniques et électroménagers** en déchèteries



Installation de nouvelles filières REP et valorisation des encombrants

objectif

95 % de valorisation des DMA

- Mise en place de nouvelles filières de valorisation



moyen
d'action



- Mettre en place la **filière meubles** (Eco-mobilier)
- Mettre en place la **filière pneus**
- Étudier la mise en place d'une plateforme de tri des encombrants
- Réaliser des **actions ponctuelles de collecte des encombrants pour valorisation** (tri, réemploi, recyclage)

repère

- **1730 t d'encombrants** en déchèteries, qui sont transportés à Montmirail et **enfouis**, soit **49 kgs/an/habitant**
- **965 t de bois** en déchèteries
- **297 t de déchets électriques, électroniques et électroménagers** en déchèteries



Favoriser l'éco-exemplarité des collectivités

objectif

Favoriser l'exemplarité des collectivités et les accompagner à réduire leur production de déchets

- 20 établissements engagés et respectant les pratiques définies



moyen d'action

- Créer une **charte d'engagement** vers le « 0 déchets », et la présenter aux collectivités
- **Conseiller et accompagner** les collectivités dans leurs pratiques visant la réduction des déchets

repère

- Dans une **commune** d'environ **900 habitants**, **60 000 feuilles de papier** utilisées / an (~ 120 ramettes). Avec l'encre, cela coûte environ **1250 €** à l'achat.
- **Réglementation relative à la commande publique durable** :
 - Prise en compte des objectifs de développement durable (ordonnance n° 2015-899, article 30)
 - Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



Promotion du Stop pub

objectif

- Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités
- 27 % des boîtes aux lettres munies d'un Stop Pub

moyen d'action

- Mettre à disposition des autocollants Stop Pub
- Sensibiliser à la quantité d'imprimés jetés

repère

- Environ 30 kgs de prospectus / an / foyer



Nécessite la participation de chacun

Ces **objectifs** sont **ambitieux**,
mais **réalisables**
si **l'ensemble des habitants et acteurs**
du territoire du SICTOM de Nogent-le-Rotrou
s'engagent dans ces actions.

ORGANISATION

- **Coordination** avec les **acteurs économiques et organismes en charge des politiques du territoire** en lien avec le CODEC (climat, énergie, air/santé, urbanisme) : PETR, Communautés de communes, chambres consulaires...
- Gouvernance partagée
 - **Groupes de travail thématiques**, ouverts à toutes les personnes volontaires
Intérêt : partager votre **avis** sur les actions à mener, la **manière de le faire** :
 - ➔ indiquer **les actions qui vous semblent pertinentes** pour réduire les déchets
 - ➔ définir les **modalités adéquates par rapport à votre vie au quotidien**
 - ➔ s'impliquer dans des actions d'intérêt public *

* préserver l'environnement, limiter les coûts et les taxes relatives aux déchets, agir pour produire moins de déchets au quotidien...

Des questions ?

Pour toute précision, explication, suggestion, contactez-nous !

De même si vous voulez des renseignements concernant les groupes de travail thématiques, ou si vous voulez participer à l'un ou plusieurs d'entre eux.

GROUPES DE TRAVAIL

- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**, notamment dans les établissements scolaires
- Développer le **compostage**, individuel ou partagé
- Développer l'**éco-consommation** : usage de produits durables, réutilisables, lavables, approvisionnement en circuits courts...
- Diminuer la production de ses **déchets verts (de jardin)**, ou les utiliser sur place : paillage, broyage des branches...
- Développer le **réemploi** (don, vente, achat de produits d'occasion) ou le **prêt / la location entre particuliers**
- Développer la **réparation**
- Soutenir le développement de pratiques d'**économie circulaire**
- Etudier la mise en place de la **tarification incitative**

BUDGET du CODEC

- Le **coût total** du programme (sur 3 ans) est évalué à **263 517 €**
- **Aide financière de l'ADEME**, versée en 3 fois : **135 000 à 169 912 €** (soit jusqu'à 64,48%)

Autofinancement SICTOM		93 605 €	} 135 000 €	} 169 912 €
ADEME	2019	67 500 €		
ADEME	2020	67 500 €		
ADEME, part variable	2021	jusqu'à 34 912 €		

- La **part variable** sera versée en fonction des **objectifs atteints** (minimum de 60 % de l'objectif fixé pour chacun des 6 indicateurs principaux, marqués!).

Le montant de la part variable est calculé sur une base de 1€/habitant



CONTACT

- **Contact** pour la **prévention des déchets** :
 - Pauline Serreau (SICTOM)
02 37 29 22 27
paulineserreau@ville-nogent-le-rotrou.fr

 - www.sictom-nogentlerotrou.fr